



BULLETIN MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE

Message de la mairesse

Heidi Ektvedt



Ce message de la mairesse sera mon dernier dans le cadre du mandat actuel. Le **7 novembre** prochain, les citoyens seront appelés aux urnes pour élire leur maire et leurs conseillers. Le prochain message du maire sera donc publié après l'élection.

La Ville tente toujours de trouver des moyens de réduire les dépenses municipales pour ses projets et nous avons annoncé, lors de notre séance publique ordinaire en août, avoir été présélectionnés pour l'octroi d'une aide financière minimale de 60 % par le gouvernement du Québec pour notre projet d'hôtel de ville. Ainsi considérée comme une priorité par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, cette approbation préalable permet à notre directeur général de continuer de travailler à l'élaboration du dossier concernant ce projet. Le tout en conformité avec les exigences du programme d'aide financière. Il y a beaucoup d'éléments mobiles et, en tandem, la Ville continue de faire avancer les études géotechniques et les plans d'ingénierie et d'architecture pour la restauration et la rénovation de notre hôtel de ville, attendues depuis longtemps.

Notre bâtiment historique occupe une place spéciale dans le cœur et le foyer de nombreux résidents, qu'ils soient anciens ou actuels. Nous remercions chaleureusement **Linda Tait**, une résidente de notre ville, pour une autre belle surprise qu'elle nous a laissée sur le bureau du maire.



Le magnifique cliché noir et blanc de l'hôtel de ville, pris par Ralph Emery et offert, il y a de nombreuses années, à la mère de Linda, âgée de 92 ans, a trouvé sa nouvelle demeure et sera très apprécié par tous ceux qui pourront l'admirer.

De très bonnes nouvelles à partager pour les familles avec de jeunes enfants dans notre com-

munauté. La Ville a accordé au CPE Whiteside Taylor un espace supplémentaire lui permettant d'ajouter **15 places** à son emplacement actuel. Bien qu'elle serve bien notre communauté, l'installation actuelle ne répond pas à la demande pour les enfants de moins de 18 mois et la Ville a entendu à plusieurs reprises les familles soulever ce problème important. Cette catégorie d'âge a été un facteur déterminant dans l'entente et je suis convaincue que ce changement améliorera encore davantage la vie des familles et simplifiera la conciliation travail-famille.

Ce projet comporte plusieurs étapes qui seront traitées directement par le CPE, compte tenu des exigences gouvernementales, afin de s'assurer que tous les règlements sont respectés. Le processus de planification et de rénovation se déroulera tout au long de l'année à venir.

L'actuelle Coopérative préscolaire Whiteside Taylor, fondée à Baie-D'Urfé en 1969, déménagera dans ses propres locaux rénovés dans l'aile est de la Grange rouge. Ce déménagement sera en vigueur dès l'automne 2021. L'entente a été ratifiée par une majorité du conseil lors d'une séance extraordinaire tenue le 23 août. S'adressant aux enfants de 2 à 5 ans dans un cadre de participation parentale, la Coopérative est un organisme à but non lucratif offrant un modèle alternatif d'éducation de la petite enfance.

Afin d'évaluer la faisabilité de ces deux projets, la Ville a notamment évalué les taux d'utilisation de ses bâtiments au cours des 9 derniers mois et a trouvé des solutions et des compromis pour accueillir divers groupes en effectuant des modifications minimales. L'espace de la Grange rouge est bien connu des enfants et certains résidents de longue date se souviennent peut-être même de l'époque où une école préscolaire y était installée.

Bâtir une ville qui accueille convenablement les enfants et les familles est un avantage pour tous les résidents. Je suis fière que notre petite ville ait eu la clairvoyance, dès 1969, de se positionner en leader dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et que nous continuions, à ce jour, d'offrir à nos plus jeunes citoyens des environnements dans lesquels ils peuvent se rencontrer, grandir et se développer au sein de notre communauté.



DÉMOLITIONS ET NOUVELLES MAISONS



La situation actuelle

Lorsqu'une demande de permis de démolition est présentée, le service d'urbanisme constitue un dossier complet et vérifie que les plans répondent à toutes les exigences du Règlement de zonage avant de transmettre le dossier au comité de démolition. Le comité examine ensuite toutes les informations et visite le site, pour ensuite fixer une date pour une audience publique.

Le Règlement sur la démolition de la Ville énumère les facteurs dont le comité doit tenir compte pour prendre ses décisions. «L'utilisation prévue du terrain libéré» est l'un de ces facteurs. Bien que le comité puisse s'assurer que la nouvelle construction prévue respecte toutes les exigences du Règlement de zonage, il existe une jurisprudence claire stipulant que le comité ne peut imposer aucune condition à la nouvelle construction au-delà de ces exigences.

«La détérioration de l'aspect architectural ou du caractère esthétique du quartier ou de la qualité de vie dans le quartier» constitue un autre de ces facteurs. **Il convient de noter que c'est l'effet de la maison existante sur le caractère du quartier qui doit être pris en considération, et non l'effet de la nouvelle maison. En d'autres termes, il n'incombe pas au Comité de démolition de juger de l'intégration de la nouvelle maison dans son environnement.** Cette responsabilité revient au Comité consultatif d'urbanisme, mais seulement pour les maisons situées dans les zones visées par le règlement sur les PIIA.

Ainsi, le Comité de démolition ne peut se prononcer que sur l'opportunité d'une démolition, et non sur la nouvelle maison projetée. L'état de la maison existante est la considération principale du comité.

L'avenir

Le nombre de démolitions, les nouvelles maisons construites et les changements qui en résultent

dans le paysage de la ville ont suscité beaucoup d'inquiétude parmi les citoyens. En fait, les pré-occupations relatives aux démolitions et aux nouvelles maisons figuraient parmi les principaux problèmes identifiés par les citoyens lors de notre récent exercice de planification stratégique. La démolition de maisons de petite taille et leur remplacement par des maisons beaucoup plus grandes, souvent par des promoteurs, est une tendance qui se poursuit depuis de nombreuses années, mais qui s'est certainement accélérée dernièrement.



Il est clair que le temps est venu d'apporter des changements à nos règlements afin de nous donner un contrôle accru sur les démolitions et les nouvelles maisons. Différentes approches peuvent

être adoptées pour y parvenir. Il est important que tous les changements apportés soient mûrement réfléchis et que nous mettions sur pied un ensemble de règles qui contribueront à préserver le charme et la beauté de Baie-D'Urfé et à protéger la ville contre les forces qui menacent la nature de notre communauté.

Bien que ce projet ait été retardé à plusieurs reprises au cours des deux dernières années et qu'il progresse à une lenteur insoutenable, l'administration espère pouvoir attribuer un contrat en septembre pour la révision complète de nos règlements d'urbanisme. Ce travail sera effectué par un consultant spécialisé dans les règlements municipaux, en étroite collaboration avec l'administration et le prochain conseil.

Je travaille depuis longtemps à ce type de changement de règlement. Déjà en 2008, le conseil était sur le point de mettre en œuvre de nouvelles règles qui auraient limité l'empreinte et la surface de plancher maximales pour les grands terrains. En raison de la résistance d'une minorité bruyante de citoyens, les changements n'ont pas été adoptés à l'époque, mais je crois que de tels changements seraient maintenant acceptés, et même accueillis favorablement, par la majorité de nos citoyens.



PROGRAMME DE DON D'ARBRES

TREE DONATION PROGRAM

Dans un souci de conservation et de protection de nos espaces verts à la suite, principalement, du dépérissement de nos frênes, la ville de Baie-D'Urfé organisera une distribution automnale de **250 arbres** aux résidents de la municipalité.

Cette édition se voit légèrement différente des précédentes puisque la distribution des arbres se fera par l'entremise d'un système de tirage. Ce changement s'effectue dans le but d'offrir une chance équitable et impartiale pour tous les citoyens à la suite de vos recommandations.

- 🍃 Cette fois-ci, **UN SEUL (1) arbre** pourra être remis par adresse de résidence. S.V.P., veuillez mentionner votre ordre de préférence pour votre sélection d'arbres dans votre commande si vous désirez émettre des choix secondaires.
- 🍃 Votre commande d'arbres devra ainsi être effectuée entre le 1 septembre et 30 septembre 2021 inclusivement auprès d'Antony Gosselin, Technicien en environnement – Espaces verts et Environnement, préférablement par courriel à agosselin@baie-durfe.qc.ca ou encore par téléphone au **514-457-5339**. Un courriel de réception de votre commande vous sera envoyé.
- 🍃 Suite au tirage, seulement les résidents ayant obtenus un arbre seront contactés et ce avant le 15 octobre. Veuillez noter que ce programme est très convoité par les résidents et que vous participez généralement en très grand nombre.

Également, les arbres distribués doivent impérativement être plantés **sur votre propriété** à la ville de Baie-D'Urfé.

In an effort to conserve and protect our green spaces, mainly due to the decline of our ash trees caused by the emerald ash borer, the Town of Baie-D'Urfé will be distributing **250 trees** to residents of the municipality this fall.

This edition is slightly different from the previous ones since the distribution of the trees will be done through a draw system. This change is being made in order to offer a fair and impartial chance to all citizens following your recommendations. Here are the steps to follow:

- 🍃 This time, **ONLY ONE (1) tree** may be submitted per home address. Please mention your order of preference for your tree selection in your order if you wish to make secondary choices.
- 🍃 Your tree order must be placed between September 1 and September 30, 2021, inclusively with Antony Gosselin, Environmental Technician - Green Spaces and Environment, preferably by email at agosselin@baie-durfe.qc.ca or by phone at **514-457-5339**. An email confirming receipt of your order will be sent to you.
- 🍃 Following the draw, only residents who have obtained a tree will be contacted, and this before October 15th. Please note that this program is very popular with residents and that you usually participate in large numbers.

We remind you that the tree that will be distributed to you must be planted **on your property** located in the town of Baie-D'Urfé.



ATTENTION

Suite aux restrictions sanitaires en lien avec la COVID-19, il ne sera pas possible de venir choisir ou voir votre arbre. Les arbres seront livrés à votre domicile entre le **18 et le 22 octobre 2021**. Veuillez noter qu'il ne sera en aucun cas possible de changer l'arbre gagné ou reçu. Merci de votre collaboration.

Due to the sanitary measures related to COVID-19, it will not be possible to come and choose or see your tree. The trees will be delivered to your home between **October 18 and 22, 2021**. Please note that it will not be possible to change the tree received. Thank you for your cooperation. votre collaboration.



Sélection dons d'arbres | AUTOMNE 2021 FALL | Tree Selection

Pin blanc | White Pine
Pinus strobus



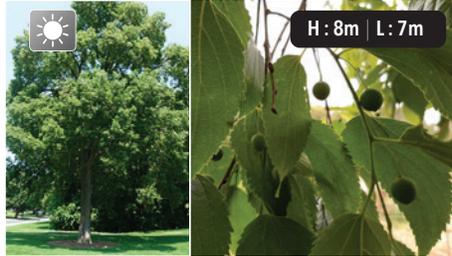
H : 20m | L : 7m



**Micocoulier occidental
Common Hackberry**
Celtis occidentalis



H : 8m | L : 7m



Noyer cendré | Butternut
Juglans cinerea



H : 18m | L : 12m



**Amélanchier du Canada
High Serviceberry**
Amelanchier canadensis



H : 8m | L : 4m



Pin rouge | Red Pine
Pinus resinosa



H : 24m | L : 12m



Chêne bicoloré | Swamp White Oak



H : 16m | L : 18m



Viorne lentago | Nannyberry Viburnum
Viburnum lentago



H : 6m | L : 3m



**Charme de Caroline
American Hornbeam**
Carpinus caroliniana



H : 8m | L : 7m



Catalpa de l'Ouest | Northern Catalpa
Catalpa speciosa



H : 15m | L : 10m



**Arbre aux quarante écus
Maidenhair Tree**
Ginkgo biloba



H : 20m | L : 8m





Comment trouvez-vous la sécurité routière dans notre ville ?

Discuter de cet enjeu est la mission principale du comité consultatif de circulation et de sécurité routière de la ville de Baie-D'Urfé, formé de 3 résidents, 2 conseillers, du directeur des Travaux publics et d'un agent de la circulation du SPVM. Bien que peu connu, ce comité est au service des citoyens et permet de recueillir les plaintes et les inquiétudes relatives à la sécurité routière.

Au courant de la dernière année, le comité s'est penché sur plusieurs plaintes. Grâce à l'utilisation de capteur de vitesse radar nous pouvons maintenant baser nos décisions sur des données réelles et ainsi mettre de côté nos perceptions personnelles. D'ailleurs quelques changements de signalisation ont été effectués dans la dernière année et plusieurs autres sites sont encore en cours d'étude. Attendez-vous à des changements dans les prochains mois afin de protéger les enfants qui profitent des parcs de la ville!



J'encourage les citoyens inquiets par rapport à la circulation ou la sécurité routière à nous faire parvenir de leur crainte via le comité. L'appel des réseaux sociaux est parfois très fort pour faire part de son mécontentement, mais un courriel aux membres du comité a beaucoup plus de chance de faire avancer les choses rapidement. Vous nous trouverez sur le site internet de la ville. Nous sommes là pour écouter les citoyens et tenter de rendre notre ville encore plus sécuritaire pour tous ses résidents.

Isabelle Lemay, membre du Comité consultatif de circulation et sécurité routière

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



La prochaine collecte des résidus domestiques dangereux aura lieu le **samedi 11 septembre de 9 h à 17 h** au bâtiment des Travaux publics.

COLLECTE DES BRANCHES

Le service de cueillette de branches a repris depuis le **16 août** pour la période d'automne et ce, **jusqu'au 8 novembre** prochain. Veuillez déposer vos branches sur le bord du trottoir la veille au soir ou **avant 7 h le matin** de la collecte.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 BAIE-D'URFÉ

Le 7 novembre 2021, les électeurs(trices) de Baie-D'Urfé pourront exercer leur droit de vote. Vous devez avoir la qualité d'électeur(trice), soit être âgé(e) de 18 ans ou plus le jour du scrutin et remplir les conditions suivantes au 1^{er} septembre 2021 :

- Avoir la citoyenneté canadienne;
- Être domicilié(e) à Baie-D'Urfé et habiter au Québec depuis au moins 6 mois;
- Ne pas être sous curatelle;
- Ne pas être déclaré(e) coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- Être inscrit(e) sur la liste électorale.

Vous devez aussi vous identifier en présentant l'un des 5 documents suivants : votre carte d'assurance maladie, votre permis de conduire, votre passeport canadien, votre certificat de statut d'Indien ou votre carte d'identité des Forces canadiennes.

DATES IMPORTANTES :

- **Samedi 30 octobre 2021** : Vote par anticipation
- **Dimanche 31 octobre 2021** : Vote par anticipation
- **Dimanche 7 novembre 2021** : Jour du scrutin

CANDIDATS : La période de mise en candidature débute le 17 septembre 2021 jusqu'au 1^{er} octobre 2021, jusqu'à 16h30.

PERSONNEL ÉLECTORAL : Plusieurs postes sont à combler. Les étudiant(e)s et les personnes retraitées sont les bienvenues!

NOUVEAUTÉ – VOTE PAR CORRESPONDANCE



La demande doit être faite **au plus tard le 27 octobre 2021**.

- » **Électeurs(trices) 70 ans et plus le jour du scrutin** : Sur demande auprès de la présidente d'élection, les individus dans cette catégorie peuvent voter par correspondance. Veuillez noter qu'une photocopie de l'un des 5 documents d'identification ci-dessus OU un document sur lequel figure votre date de naissance et votre signature (SMC-86-VF) doit être obligatoirement fournie par l'électeur(trice) lui-même ou elle-même.
- » **Électeurs(trices) domiciliés(ées) dans un centre d'hébergement ou dans une résidence privée pour aînés inscrite au registre constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux** : Sur demande auprès de la présidente d'élection, les individus dans cette catégorie peuvent voter par correspondance. Veuillez noter qu'une photocopie de l'un des 5 documents d'identification ci-dessus doit être obligatoirement fournie par l'électeur(trice) lui-même ou elle-même.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Internet sous la section « **Élections municipales 2021** », envoyer un courriel à election@baie-durfe.qc.ca ou communiquer avec le bureau de la présidente d'élection au **514 457-7023**.